

ARRÊTÉ
**constatant le franchissement du débit seuil de vigilance dans certains secteurs
géographiques du département du Loiret**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2, R.213-14 à R.213-16 et R.214-1 à R.214-60 ;

VU le code pénal ;

VU le code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'état dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des situations de crises liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 6 avril 2022 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques du département du Loiret pour la période 2022-2024, et notamment les valeurs des seuils de vigilance ;

CONSIDÉRANT les valeurs des seuils de vigilance définies dans l'arrêté cadre préfectoral du 6 avril 2022 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques du département du Loiret pour la période 2022-2024 ;

CONSIDÉRANT les mesures de débit des cours d'eau relevées au cours de la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022 au niveau des stations de mesures hydrométriques permanentes du réseau de mesure de l'État, sur les communes de La Chapelle-sur-Aveyron, Ferrières-en-Gâtinais, Gy-les-Nonains, Montbouy, Châlette-sur-Loing, Lailly-en-Val et Sandillon ;

CONSIDÉRANT que les débits relevés aux stations de mesures hydrométriques permanentes du réseau de mesure de l'Etat sont inférieurs aux débits seuils de vigilance,

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient d'alerter l'ensemble des usagers de l'eau de l'état de vigilance sécheresse sur certaines communes du Loiret, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

SUR la proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de vigilance s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

ARTICLE 2 : Constat de franchissement du débit seuil de vigilance et ressources en eau concernées

Les zones d'alerte suivantes ont atteint le seuil de vigilance (débit moyen sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022) et sont concernées par le présent arrêté :

- l'Aveyron,
- le Loing amont,
- le Loing aval,
- l'Ardoux,
- le Dhuy-Loiret.

Les communes concernées par l'atteinte du seuil de vigilance sont listées en annexe 1 et les zones d'alerte sont cartographiées en annexe 2 du présent arrêté.

Sur ces secteurs, les dispositions s'appliquent sans distinction de l'origine de l'eau.

ARTICLE 3 : Mesures de vigilance des usages de l'eau

Conformément à l'article 6 de l'arrêté-cadre préfectoral du 6 avril 2022, tous les usagers sont invités à respecter les règles de bon usage afin d'économiser l'eau pour éviter ou retarder autant que possible la mise en œuvre de restrictions.

Article 4 : Infographie

L'infographie en annexe 3, qui précise quelques règles essentielles d'économie d'eau, peut être utilisée et partagée sur différents supports auprès des usagers de l'eau afin de les sensibiliser. Elle est également disponible sur le site internet de la DDT du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Article 5 : Durée de l'arrêté

Les mesures de vigilance prises au titre du présent arrêté pourront être modifiées suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté(s) préfectoral(aux).

En tout état de cause, l'état de vigilance est valable pour tout l'étiage 2022 et ne pourra pas être levé avant le **30 novembre 2022**.

Article 6 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture. Il sera également transmis aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur le site internet de la commune, le cas échéant ou sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 7 : Application et exécution

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le **15 AVR. 2022**

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

*- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;*

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Diffusion :

- membres du Comité des Usagers de l'Eau

ANNEXE 1 – Tableau des communes concernées par les zones d’alertes

Attention, une commune peut apparaître sur plusieurs lignes si elle est concernée par plusieurs zones d’alerte. Pour identifier les limites des zones d’alerte au sein d’une même commune, se référer à l’atlas cartographique publié sur le site internet de la préfecture du Loiret.

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d’Alerte	Secteur	Classement
45001	ADON		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45002	AILLANT-SUR-MILLERON		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45002	AILLANT-SUR-MILLERON		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45002	AILLANT-SUR-MILLERON		Milleron	Gâtinais de l'Est	
45004	AMILLY		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45004	AMILLY		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45006	ARDON		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45006	ARDON		Cosson	Loire a Onzain	
45016	AUTRY-LE-CHATEL		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45016	AUTRY-LE-CHATEL		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45023	BATILLY-EN-PUISAYE		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45026	BAZOUCHES-SUR-LE-BETZ		Betz	Gâtinais de l'Est	
45028	BEAUGENCY	Rive Gauche Loire	Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45028	BEAUGENCY	Rive Gauche Loire	Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE		Avenelle-Ethelin	Loire a Gien	
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45040	BONNY-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45040	BONNY-SUR-LOIRE		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45052	BRETEAU		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45053	BRIARE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45053	BRIARE		ru de Pont Chevron	Loire a Gien	
45053	BRIARE		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45061	CEPOY	Rive Droite Loing	Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45063	CERDON		Beuvron	Loire a Onzain	
45064	CERNOY-EN-BERRY		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45064	CERNOY-EN-BERRY		Avenelle-Ethelin	Loire a Gien	
45064	CERNOY-EN-BERRY		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Rive Droite Loing	Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45070	CHAMPOULET		Trezee-Ousson	Loire a Gien	
45073	CHANTECOQ		Betz	Gâtinais de l'Est	
45073	CHANTECOQ		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45073	CHANTECOQ		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45083	CHATEAU-RENARD		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45083	CHATEAU-RENARD		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45083	CHATEAU-RENARD		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45083	CHATEAU-RENARD		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45085	CHATILLON-COLIGNY		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45085	CHATILLON-COLIGNY		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45085	CHATILLON-COLIGNY		Milleron	Gâtinais de l'Est	
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE		Avenelle-Ethelin	Loire a Gien	
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45091	CHEVANNES		Betz	Gâtinais de l'Est	
45091	CHEVANNES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45094	CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON		Betz	Gâtinais de l'Est	
45097	CHUELLES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45097	CHUELLES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45097	CHUELLES		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45098	CLERY-SAINT-ANDRE		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45098	CLERY-SAINT-ANDRE		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45102	CONFLANS-SUR-LOING		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45102	CONFLANS-SUR-LOING		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45108	COULLONS		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45108	COULLONS		Beuvron	Loire a Onzain	
45108	COULLONS		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45113	COURTEMAUX		Betz	Gâtinais de l'Est	
45113	COURTEMAUX		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45113	COURTEMAUX		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45115	COURTENAY		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45115	COURTENAY		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45121	DAMMARIE-SUR-LOING		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45121	DAMMARIE-SUR-LOING		Milleron	Gâtinais de l'Est	
45123	DARVOY		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45123	DARVOY		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45127	DORDIVES		Betz	Gâtinais de l'Est	
45127	DORDIVES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45127	DORDIVES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45129	DOUCHY-MONTCORBON		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45129	DOUCHY-MONTCORBON		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45130	DRY		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45130	DRY		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45136	ERVAUVILLE		Betz	Gâtinais de l'Est	
45136	ERVAUVILLE		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45138	ESCRIGNELLES		ru de Pont Chevron	Loire a Gien	
45138	ESCRIGNELLES		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45141	FAVERELLES		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45143	FEINS-EN-GATINAIS		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45144	FEROLLES		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS		Betz	Gâtinais de l'Est	
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45148	FONTENAY-SUR-LOING		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45148	FONTENAY-SUR-LOING		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45149	FOUCHEROLLES		Betz	Gâtinais de l'Est	
45149	FOUCHEROLLES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45156	GIROLLES	Rive Droite Loing	Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45161	GRISELLES		Betz	Gâtinais de l'Est	
45161	GRISELLES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45161	GRISELLES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45164	GUILLY		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45164	GUILLY		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45164	GUILLY		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45165	GY-LES-NONAINS		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45165	GY-LES-NONAINS		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45165	GY-LES-NONAINS		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45171	ISDES		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45171	ISDES		Beuvron	Loire a Onzain	
45171	ISDES		Cosson	Loire a Onzain	
45173	JARGEAU		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45173	JARGEAU		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45175	JOUY-LE-POTIER		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45175	JOUY-LE-POTIER		Cosson	Loire a Onzain	
45076	LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45146	LA FERTE-SAINT-AUBIN		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45146	LA FERTE-SAINT-AUBIN		Cosson	Loire a Onzain	
45306	LA SELLE-EN-HERMOY		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45306	LA SELLE-EN-HERMOY		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED		Betz	Gâtinais de l'Est	
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45179	LAILLY-EN-VAL		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45179	LAILLY-EN-VAL		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45032	LE BIGNON-MIRABEAU		Betz	Gâtinais de l'Est	
45079	LE CHARME		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45079	LE CHARME		Milleron	Gâtinais de l'Est	
45182	LIGNY-LE-RIBAUT		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45182	LIGNY-LE-RIBAUT		Cosson	Loire a Onzain	
45184	LION-EN-SULLIAS		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45184	LION-EN-SULLIAS		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45184	LION-EN-SULLIAS		Sange	Loire a Onzain	
45189	LOUZOUER		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45189	LOUZOUER		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE		Cosson	Loire a Onzain	
45193	MARCILLY-EN-VILLETTE		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45196	MAREAU-AUX-PRES		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45196	MAREAU-AUX-PRES		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45196	MAREAU-AUX-PRES		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45199	MELLEROY		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45199	MELLEROY		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45200	MENESTREAU-EN-VILLETTE		Cosson	Loire a Onzain	
45201	MERINVILLE		Betz	Gâtinais de l'Est	
45201	MERINVILLE		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Rive Gauche Loire	Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45204	MEZIERES-LEZ-CLERY		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45208	MONTARGIS		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45210	MONTBOUY		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45210	MONTBOUY		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45212	MONTCRESSON		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45212	MONTCRESSON		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45226	NEUVY-EN-SULLIAS		Cosson	Loire a Onzain	
45226	NEUVY-EN-SULLIAS		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45232	OLIVET		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45232	OLIVET		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45234	ORLEANS	Rive Gauche Loire	Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45234	ORLEANS	Rive Droite Loire	Beauce Centrale	Beauce	
45234	ORLEANS	Rive Gauche Loire	Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45234	ORLEANS	Rive Gauche Loire	Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45238	OUSSON-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45238	OUSSON-SUR-LOIRE		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45241	OUVROUER-LES-CHAMPS		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Montargois	Beauce	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Puiseaux	Beauce	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS		Vernisson	Beauce	
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE		ru de Pont Chevron	Loire a Gien	
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45249	PAUCOURT		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45249	PAUCOURT		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45250	PERS-EN-GATINAIS		Betz	Gâtinais de l'Est	
45250	PERS-EN-GATINAIS		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS		Avenelle-Ethelin	Loire a Gien	
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45254	POILLY-LEZ-GIEN		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45254	POILLY-LEZ-GIEN		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45254	POILLY-LEZ-GIEN		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45265	ROZOY-LE-VIEIL		Betz	Gâtinais de l'Est	
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45268	SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD		Sange	Loire a Onzain	
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
45271	SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45272	SAINT-CYR-EN-VAL		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45272	SAINT-CYR-EN-VAL		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE		Avenelle-Ethelin	Loire a Gien	
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45277	SAINT-FLORENT		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45277	SAINT-FLORENT		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45277	SAINT-FLORENT		Beuvron	Loire a Onzain	
45277	SAINT-FLORENT		Sange	Loire a Onzain	
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45280	SAINT-GONDON		Aquiaulne	Loire a Onzain	
45280	SAINT-GONDON		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS		Betz	Gâtinais de l'Est	
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN		Ardoux	Loire a Onzain	vigilance
45282	SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE		Loire a Gien	Loire a Gien	
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE		Notreure-Ocre	Loire a Onzain	
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45298	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-		Loing amont	Gâtinais de l'Est	vigilance

Insee	Commune	Particularité	Libellé Zone d'Alerte	Secteur	Classement
	BOIS				
45300	SANDILLON		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45300	SANDILLON		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45309	SENNELY		Cosson	Loire a Onzain	
45311	SIGLOY		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45311	SIGLOY		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45315	SULLY-SUR-LOIRE		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45315	SULLY-SUR-LOIRE		Loire a Onzain	Loire a Onzain	
45315	SULLY-SUR-LOIRE		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45315	SULLY-SUR-LOIRE		Sange	Loire a Onzain	
45322	THORAILLES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45322	THORAILLES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45323	THOU		Treze-Ousson	Loire a Gien	
45324	TIGY		Cosson	Loire a Onzain	
45324	TIGY		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45329	TRIGUERES		Aveyron	Gâtinais de l'Est	vigilance
45329	TRIGUERES		Clery	Gâtinais de l'Est	vigilance
45329	TRIGUERES		Loing aval	Gâtinais de l'Est	vigilance
45329	TRIGUERES		Ouanne	Gâtinais de l'Est	
45331	VANNES-SUR-COSSON		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45331	VANNES-SUR-COSSON		Cosson	Loire a Onzain	
45335	VIENNE-EN-VAL		Cosson	Loire a Onzain	
45335	VIENNE-EN-VAL		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45336	VIGLAIN		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45336	VIGLAIN		Cosson	Loire a Onzain	
45336	VIGLAIN		Loiret-Dhuy	Loire a Onzain	vigilance
45340	VILLEMURLIN		Bec d'Able	Loire a Onzain	
45340	VILLEMURLIN		Beuvron	Loire a Onzain	
45340	VILLEMURLIN		Sange	Loire a Onzain	

ANNEXE 2- Carte des zones d'alerte en vigilance

Zones d'Alerte en vigilance Secteurs hors nappe de Beauce

